

Les réseaux et le « droit à la ville » à Medellín, en Colombie

Jonathan Alejandro Murcia et James Gilberto Granada Vahos

Les personnes déplacées à Medellín ont mené des actions collectives à la fois diverses et stratégiques.

Au cours des 10 dernières années, la ville colombienne de Medellín a accueilli plus de 300 000 personnes déplacées par les violences. Lorsque toutes les options autres que le départ échouent, le processus d'installation ailleurs devient lui-même principalement un processus d'action collective dans la ville. La présence de nombreuses maisons et familles crée une communauté mais il faut ensuite déployer des efforts pour acquérir les installations et les services collectifs de base. À Medellín, ces besoins ont abouti à des formes communales d'action collective.

Ces activités sont une expression du « droit à la ville » dans les endroits où les personnes ont fini par s'installer. Les établissements collectifs se transforment en districts au sein de quartiers déjà existants et déjà reconnus comme des entités administratives de la municipalité. Certains de ces nouveaux secteurs finissent par être intégrés à la liste officielle des districts tandis que d'autres rencontrent une opposition et finissent par être éradiqués. La lutte pour la reconnaissance officielle devient un élément de la mémoire collective des personnes déplacées et le nom qu'ils avaient donné à leur établissement devient le nom du district officiel – parfois le nom de leur lieu d'origine, parfois un nouveau nom incarnant un nouveau départ pour la communauté.

Au cours du processus qui a fait de Medellín son nouveau chez-soi, la population déplacée a trouvé des moyens d'établir des structures organisationnelles ou de participer aux organisations communales existantes. Subvenir aux besoins de tous crée un objectif commun, y compris dans les démarches avec l'État puisque les déplacés établissent des organisations dont le but est de revendiquer, protéger ou exiger des garanties relatives à leurs droits dans le contexte du déplacement.

Leur action collective les a également menés à participer à la vie politique et a eu un impact sur certains aspects de l'administration de la ville. De nombreuses circonstances donnent en effet l'occasion d'agir dans ce sens : en s'opposant aux ordres d'expulsion ; en occupant des églises ou des bâtiments publics pour donner voix à leurs demandes, ou en déposant des pétitions formelles, et ainsi de suite ; en organisant

des manifestations ou des veillées en guise de protestation ou de commémoration ; et en tissant des liens avec d'autres organisations non gouvernementales, des syndicats et des associations d'agriculteurs. En 2005, une Alliance a été formée entre des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, y compris des organisations constituées par les personnes déplacées, qui a fini par aboutir à l'établissement d'une table ronde, d'un comité et d'une unité technique afin de traiter les questions relatives aux « victimes » déplacées de Medellín.

Grâce à tous ces moyens différents, la population déplacée a forgé des relations avec un grand nombre d'acteurs sociaux et institutionnels. Notamment, elle a tissé des liens avec l'Université d'Antioquia, qui lui a donné accès à une assistance médicale et psychologique ainsi qu'à des conseils politiques et juridiques. Les étudiants et les enseignants de différents établissements du premier cycle ont mené des travaux qui accompagnaient les communautés vulnérables et les victimes. Par exemple, le Département de Médecine préventive de Santé publique a travaillé avec les communautés pour entreprendre des études nutritionnelles de la population, tandis que les interactions avec les étudiants et les enseignants de Sciences politiques et de Droit ont abouti à un recours collectif en justice pour demander que l'État fournisse de l'eau potable à la communauté de Vereda Granizal dans la municipalité de Bello, ainsi qu'à l'élaboration et à la gestion d'un plan de développement communautaire pour les personnes établies dans cette communauté, qui sont principalement des déplacés.

Jonathan Alejandro Murcia

Jonathan.murcia@udea.edu.co

Chercheur à l'Institut des Sciences des Etudes Politiques de l'Université d'Antioquia

James Gilberto Granada Vahos

James.granada@udea.edu.co

Maître de conférences et chercheur à l'Institut des Sciences des Etudes Politiques de l'Université d'Antioquia

www.udea.edu.co/

1. Selon l'expression utilisée par Henri Lefebvre dans son ouvrage de 1968 *Le Droit à la ville*.